Image not found or type unknown

Proposition achat au locataire

Par **amocco**, le **14/12/2015** à **13:09**

bonjour ,
je souhaite mettre en vente un appartement qui est actuellement loué . je vais donc envoyer au locataire une lettre avec AR pour une mise en congé et pour lui proposer le bien . l agence est venu estimé l appartement a 200 000 frais agence inclus et il sera mis en vente a ce prix en agence . dans la lettre que je vais adresser au locataire , faut il que je lui fasse un proposition a 200 000 ou 190 000 (car 10 000 de frais d agence) ?

merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **14/12/2015** à **13:16**

Bonjour,
Effectivement, le locataire, lorsqu'il use de son droit de préemption, n'a pas à payer les frais d'agence (dixit la cour de cassation).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés